

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;

Vu les articles L2113-2 à L2113-4 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que le marché à bons de commande "Services Télécommunications", composé de 6 lots (marchés 2019000081 à 2019000086) arrivait à échéance le 10/02/2024, date de fin de la période de transition ;

Considérant la consultation menée par l'AMO en 2023 ;

Considérant que les tarifs proposés par BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS) pour le renouvellement des marchés de télécommunications, à travers la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS), sont apparus comme économiquement plus intéressants pour la collectivité ;

Considérant l'oubli de rédaction d'une décision d'attribution, et la nécessité de régulariser ce marché par la présente ;

DECIDONS

Article 1

Il est décidé de passer par la centrale d'achat RESAH (75011 PARIS) pour le renouvellement des marchés de télécommunications, à travers le marché 2021-045 "Lot 3 : Téléphonie mobile" dont l'opérateur BOUYGUES TELECOM (75116 PARIS) est titulaire.

Article 2

Le présent marché est conclu à compter du 27/11/2023, et pour une durée de 3 ans à partir de la migration technique des lignes.

Article 3

Le montant maximum du marché est fixé à 90 000 € HT pour 3 ans. La dépense sera imputée sur le budget général et les budgets annexes de la Ville, sur les exercices 2024 et suivants.

Article 4

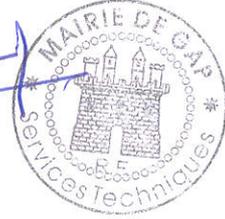
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 26 FÉVRIER 2024

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 14.03.2024
Publié ou notifié le : 14.03.2024

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_02_111
Objet :	Recours à la centrale d'achat RESAH pour le renouvellement des marchés de télécommunications - LOT 3 - Téléphonie mobile
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240226-D2024_02_111-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240226-D2024_02_111-AI-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14116.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240226-D2024_02_111-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	86 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2024 à 09h00min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2024 à 09h00min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2024 à 09h00min27s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	11 mars 2024 à 09h00min42s	Reçu par le MI le 2024-03-11

